

RÈGLEMENT AVANT-PREMIÈRE

NATURE DE LA PROCÉDURE « AVANT-PREMIÈRE »

La vente d'un bien immobilier par le biais de la formule de vente « Avant-première » est indiquée sur le site web sous le bien concerné avec la mention « Avant-première ». Sur l'onglet séparé du bien lui-même, vous pouvez lire les détails de la procédure en cours. Il est plus précisément indiqué quand la visite « Avant-première » est prévue.

Le « prix de départ » en dessous duquel aucune offre ne peut être soumise est également indiqué, ainsi que le délai dans lequel l'offre doit être transmise à Living Stone.

L'offre doit être faite par e-mail à l'adresse e-mail de l'agent immobilier. Les offres soumises par les candidats ne sont ni affichées sur le site web ni communiquées.

À l'expiration du délai de soumission des offres, toutes les offres sont soumises au propriétaire.

VISITES DU BIEN

- Comment puis-je visiter le bien ? Une visite peut uniquement être demandée à l'heure de visite « Avant-première » indiquée sur le site web et peut être demandée en ligne, par téléphone ou par e-mail.
- Puis-je visiter le bien avant l'Avant-première ? Non, personne ne peut visiter le bien avant l'Avant-première. C'est pourquoi il s'agit d'une Avant-première.
- Puis-je visiter le bien individuellement ? Oui, afin d'éviter la propagation du virus COVID-19, les visites sont autant que possible individuelles et accompagnées.
- Puis-je arriver en retard à mon rendez-vous ? Non, cela n'est pas possible. L'agent immobilier prévoit tous les rendez-vous de manière séquentielle. Si vous êtes en retard, il se peut que votre visite ne soit plus garantie.

SOUSSION D'OFFRE

- Tout le monde peut-il soumettre une offre ? Oui, toute personne qui a visité le bien peut soumettre une offre dans le délai indiqué sur le site web.
- Dois-je soumettre une offre ? Non, chaque visiteur se réserve également le droit de ne pas soumettre d'offre.
- Comment puis-je soumettre une offre valable ? Vous pouvez soumettre une offre valable en faisant parvenir une offre formelle à l'agent immobilier. Vous pouvez la lui remettre en main propre ou l'envoyer par e-mail. Notre agent immobilier se fera également un plaisir de vous remettre un modèle d'offre si vous le lui demandez.
- Puis-je également soumettre une offre valable par e-mail ? Oui, cela est également possible. Veuillez à indiquer le montant et la durée de validité de votre offre et si votre offre est assortie d'une condition suspensive.
- Puis-je faire une offre qui précise qu'elle est, par exemple, supérieure de 5 000 euros à l'offre la plus élevée ? Non, cela n'est pas possible. Chaque offre doit indiquer un montant fixe et déterminé. Les offres des autres candidats ne sont pas communiquées.

VERKOOP - VERHUUR - RENTMEESTER - NIEUWBOUW - BEDRIJFSVASTGOED - ADVIES

Living Stone BV

BTW BE 0.450.034.765
NV AXA Belgium: 730.390.160

Maatschappelijke zetel

Astridlaan 1
1700 Dilbeek

Zetel Leuven

Kardinaal Mercierlaan 81
3001 Leuven

02 466 05 75 (Dilbeek)
016 607 609 (Leuven)

www.living-stone.be
info@living-stone.be

- Si je suis le premier à faire une offre au prix de départ, le bien me revient-il ? Non, c'est le propriétaire qui choisit l'offre qu'il accepte. Le propriétaire peut accepter une offre inférieure, supérieure ou égale au prix de départ.
- Puis-je également faire une offre inférieure au prix de départ ? Oui, cela est possible.
- Puis-je soumettre une offre avec une condition suspensive de crédit ? Oui, cela est possible. Nous vous recommandons toutefois de discuter préalablement des possibilités de financement avec les prêteurs afin de savoir si vous pouvez procéder à l'achat.
- Mes chances sont-elles les mêmes si je soumetts une offre avec une condition suspensive ? Le propriétaire choisit lui-même l'offre qu'il accepte. Il tiendra compte de tous les paramètres pour faire son choix, tels qu'une condition suspensive.
- Que se passe-t-il si plusieurs candidats soumettent la même offre ? Dans ce cas, le propriétaire peut décider d'organiser un second tour d'enchères, où les candidats qui ont soumis la même offre ont la possibilité de soumettre une seconde offre.
- Est-ce que je reçois un feed-back à propos de mon offre ? Oui, toutes les personnes qui ont soumis une offre reçoivent un feed-back.
- Puis-je soumettre une offre plus élevée après la fin de la période d'enchère ? Non, cela n'est pas possible. Nous vous conseillons donc de soumettre immédiatement votre meilleure offre.
- Jusqu'à quand puis-je soumettre une offre ? Vous pouvez soumettre une offre jusqu'à la fin de la période d'enchère indiquée sur le site web.

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'OFFRE

- Que se passe-t-il après l'expiration de la période d'enchère ? Toutes les offres sont soumises au propriétaire.
- Quand recevrai-je un feed-back à propos de mon offre ? Nous mettons tout en œuvre pour vous donner un feed-back dans les 72 heures.
- Que se passe-t-il si mon offre est acceptée ? Si votre offre est acceptée, un contrat de vente sera signé dès que possible.

ESTIMATION DE VOTRE PROPRE BIEN

- Quelle est la valeur de mon bien ? Living Stone se fera un plaisir de vous rendre visite pour une estimation gratuite et sans engagement de votre bien. Envoyez un e-mail en indiquant l'adresse et votre numéro de téléphone à schattingen@living-stone.be ou prenez un rendez-vous par téléphone.

VERKOOP - VERHUUR - RENTMEESTER - NIEUWBOUW - BEDRIJFSVASTGOED - ADVIES

Living Stone BV

BTW BE 0.450.034.765
NV AXA Belgium: 730.390.160

Maatschappelijke zetel
Astridlaan 1
1700 Dilbeek

Zetel Leuven
Kardinaal Mercierlaan 81
3001 Leuven

02 466 05 75 (Dilbeek)
016 607 609 (Leuven)

www.living-stone.be
info@living-stone.be